

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2021

(Extrait de l'arrêté n°20201001CON02ART-AR)

Organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel est ouvert **aux adjoints administratifs territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon** et comptant **au moins trois ans** de services effectifs dans ce grade *ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.*

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, « les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ». **Par conséquent, sont admis à se présenter à l'examen session 2021, les adjoints administratifs qui auront atteint le 4^{ème} échelon et compteront au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade au plus tard le 31 décembre 2022.**

Les services accomplis pour une durée hebdomadaire de travail supérieure ou égale au mi-temps sont pris en compte comme du temps complet (sinon au prorata du nombre d'heures par rapport à la durée légale de travail).

En outre, les candidats à l'examen professionnel devront être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être retiré **du 10 novembre 2020 au 2 décembre 2020** inclus auprès du Centre de Gestion de la Sarthe selon les modalités suivantes :

- ↳ en effectuant une préinscription individuelle sur le site internet du Centre de Gestion de la Sarthe : www.cdg72.fr
- ↳ dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe par le biais d'une préinscription individuelle sur la borne Internet prévue à cet effet

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Sarthe, du dossier téléchargé à l'issue de la préinscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées

- ↳ **Exceptionnellement** si survenance d'un éventuel problème technique, par voie postale (le **cachet de la poste faisant foi**) : sur demande écrite individuelle, **précisant impérativement** les coordonnées du demandeur (nom, prénom, adresse postale, adresse courriel et numéro de téléphone), accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 100 grammes. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé.

Le dossier d'inscription devra être retourné exclusivement au Centre de Gestion de la Sarthe au plus tard **le 10 décembre 2020** :

- ↳ **avant minuit** (heure métropolitaine), pour le dossier **déposé par le candidat sur son accès sécurisé**. Le candidat devra finaliser l'envoi de son dossier, avant minuit (heure métropolitaine), en appuyant sur le bouton « **Clôturer mon inscription** »,
- ↳ avant 17H00 pour les dossiers déposés directement dans les locaux du Centre de Gestion de la Sarthe,
- ↳ le cachet de la poste faisant foi, pour les dossiers acheminés par voie postale (3, rue Paul Beldant, 72014 le Mans cedex 2)

Les horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Sarthe sont fixés de la manière suivante :

- ↳ lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- ↳ mercredi : 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Tout dossier d'inscription envoyé à une adresse mal libellée, déposé ou posté hors délais (cachet de la poste faisant foi) ou insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, problème technique ...) entraînera un refus d'admission à concourir. Tout document qui ne serait que l'impression de la page d'écran (de la pré-inscription) ou la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera rejeté. La préinscription sur internet et la demande de retrait de dossier par voie postale ont en effet un caractère individuel.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite se déroulera **le 18 mars 2021,**

- ↳ au Centre de Gestion de la Sarthe (3, rue Paul Beldant – 72000 Le Mans)
- ↳ salle Vaujoubert (Route de la Vove – 72 700 Rouillon (face au 167, Rue de Beaugé))

Le Centre de Gestion de la Sarthe se réserve la possibilité, au regard d'éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de supprimer un ou plusieurs centres d'épreuve ou d'ajouter d'autres centres d'épreuve pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement des épreuves. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuve, à la date et à l'horaire indiqués sur leur convocation. S'ils se présentent dans un autre lieu, ils ne seront pas admis à concourir.

Tous renseignements complémentaires pourront être communiqués sur simple demande effectuée auprès du centre de Gestion.

Toute communication du service concours à destination du candidat (convocation à l'épreuve, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet www.cdg72.fr. Le candidat atteste au moment de son inscription être informé qu'il doit consulter régulièrement son accès sécurisé.